



**Communiqué
Pour diffusion immédiate**

Décision du Conseil des services essentiels La FAE peut exercer son droit de grève le 8 juin 2010

Montréal, le 4 juin 2010 – La Fédération autonome de l'enseignement (FAE) accueille avec très grande satisfaction la décision du Conseil des services essentiels qui confirme son droit de déclencher une grève d'une journée, le 8 juin prochain. Les tentatives de la partie patronale pour empêcher la FAE d'exercer légitimement ce droit de grève ont échoué. Aujourd'hui, le Conseil des services essentiels a reconnu la légalité de la démarche de la FAE et des syndicats qui y sont affiliés.

Ainsi, le 8 juin 2010, les 32 000 enseignantes et enseignants membres de la FAE seront en grève pour défendre le droit à une éducation de qualité. Cette action vise à signifier au gouvernement que le *statu quo* sur les conditions de travail et sur les services actuellement offerts aux élèves n'est pas une option.

Une grande manifestation est prévue à 11 heures devant les bureaux du premier ministre Jean Charest à Montréal.

« La FAE tient à dénoncer cette stratégie patronale douteuse qui visait à museler les enseignantes et enseignants et à les empêcher d'exercer un droit légitime en contestant la légalité de cette action. Il s'agit d'un échec lamentable pour la partie patronale qui a tenté par ce moyen de démobiliser les profs. Le public doit comprendre que nous faisons cette lutte pour défendre le droit à une éducation de qualité et que notre moyen d'action est non seulement légal mais tout à fait légitime », d'indiquer le président de la FAE, Pierre St-Germain.

Les membres de la FAE exprimeront par cette journée de grève, leur indignation face au mépris qu'affiche la partie patronale à l'égard de leurs conditions de travail et de son désintérêt à améliorer les conditions d'apprentissage de tous les élèves. Cette journée de grève démontrera la détermination de la FAE à obtenir une entente satisfaisante et librement négociée.

La population est invitée à s'y joindre pour témoigner de son appui aux enseignantes et enseignants et à l'amélioration des conditions d'apprentissage des élèves.

La FAE regroupe neuf syndicats de l'enseignement qui représentent quelque 32 000 enseignantes et enseignants (le tiers du personnel enseignant au Québec) du préscolaire, du primaire, du secondaire, du milieu carcéral, de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes ainsi que le personnel scolaire des écoles Peter Hall et du Centre académique Fournier.

– 30 –

Source : Fédération autonome de l'enseignement
Renseignements : Armand Dubois, conseiller aux communications
Téléphone : 514 666-7763, poste 296 – bureau
514 910-1754 – cellulaire